



## **Le montage financier d'un programme MSCA-COFUND dans le cadre d'Horizon Europe**

### **1. Principes généraux**

La Commission européenne finance une partie des coûts éligibles du programme de formation et de développement de la carrière proposé (principe de cofinancement).

Le montant du cofinancement apporté par la Commission européenne diffère selon la catégorie de chercheurs bénéficiant du programme proposé (doctorants ou chercheurs titulaires d'un doctorat).

### **2. Financement de la Commission européenne (CE)**

La CE finance des montants forfaitaires mensuels pour chaque chercheur recruté :

- 2 800€/mois pour un doctorant ;
- 3 980€/mois pour un chercheur titulaire d'un doctorat.

Ces montants correspondent aux salaires mensuels minimum (brut chargé) à verser aux chercheurs. Toutefois, ces montants peuvent être ventilés différemment (par exemple, une partie du forfait est utilisée pour le salaire et une autre partie est utilisée pour couvrir d'autres catégories de coûts tels que les coûts de recherche, de formation et de mise en réseau) tant que le montant minimum de salaire à verser à chaque chercheur est respecté (v. des exemples plus bas).

Le financement de la CE s'élève à maximum 10M€ par bénéficiaire par appel à projets. Le même bénéficiaire peut donc soumettre plusieurs propositions de projet COFUND et avoir plusieurs projets retenus pour financement dans le cadre du même appel, tant que le montant total de la contribution de la CE pour ce bénéficiaire ne dépasse par 10M€.

### **3. Cofinancement**

Il n'y a pas de pourcentage minimal imposé au niveau du cofinancement à apporter. Toutefois, vous devrez offrir des conditions attractives aux chercheurs qui seront recrutés dans le cadre de votre programme.

Le cofinancement peut être apporté par le bénéficiaire ou par des partenaires : partenaires exécutants (« Implementing partners ») ou partenaires associés (« Associated partners »).

Le cofinancement peut provenir de différentes sources : programmes européens (hors Horizon Europe et Horizon 2020), financements nationaux, régionaux, privés ou encore ressources propres des établissements.

Le cofinancement peut être « in cash » (contribution financière) ou « in kind » (contribution en nature) ou un mélange des deux. En cas de cofinancement « in kind », vous devrez estimer le coût des services dont les chercheurs pourront bénéficier gratuitement dans le cadre du programme (formations, accès aux infrastructures, aide à l'installation en France, services d'un manager de projet, etc.).

Le cofinancement doit être présenté sous forme de coûts unitaires mensuels dans le budget de la proposition de projet COFUND.

#### 4. Catégories de coûts unitaires éligibles

- [Salaire des chercheurs recrutés dans le cadre du programme \(« living allowance »\)](#)

La rémunération (salaire brut chargé ou coût total employeur) à verser aux chercheurs doit être au minimum de 2 800€/mois pour un doctorant et de 3 980€/mois pour un chercheur titulaire d'un doctorat.

A noter que les coefficients correcteurs par pays ne s'appliquent pas à l'action COFUND : les mêmes forfaits seront versés aux établissements bénéficiaires, quel que soit le pays dans lequel ils sont établis.

Au-delà de la rémunération minimum fixée par la CE, il est indispensable de proposer un niveau de rémunération attractif et de respecter le minimum national fixé (notamment pour la rémunération des doctorants).

- [Frais de mobilité et de charges familiales \(« mobility and family allowances »\)](#)

La prise en charge de ces frais est conseillée mais n'est pas obligatoire : c'est au bénéficiaire de décider quels financements il souhaite mettre à disposition des chercheurs recrutés et sous quelle forme (versement en salaire ou prise en charge directe de certaines dépenses - hébergement, billets d'avion, crèche pour les enfants, etc.).

- [Coûts institutionnels : coûts de recherche, de formation et de mise en réseau / coûts de management et coûts indirects](#)

Concernant les coûts institutionnels, il revient également au bénéficiaire de décider quels financements il souhaite mettre à disposition des chercheurs recrutés dans le cadre du programme et sous quelle forme (ligne de crédits ou accès gratuit aux formations et aux services).

Pour être compétitifs, nous vous conseillons de viser les montants proposés dans le cadre des autres Actions Marie Skłodowska-Curie : Doctoral Networks et Postdoctoral Fellowships.

## 5. Où détailler le budget proposé dans la proposition de projet COFUND ?

- [Partie A de la proposition de projet](#)

Le montant total de financement demandé à la CE et de cofinancement apporté par le bénéficiaire doivent être renseignés dans la section Budget de la partie A de la proposition (à compléter en ligne sur le Portail « Funding & Tender Opportunities » de la CE) :

### 3 - Budget

Participant number	Organisation short name	Role	Country	Academic sector	ID	No of recruited researchers	Number of person months (Employment)	Number of person months (Fellowship)	Contributions for recruited researchers		Total EU Contributions	Own resources	Financial contributions	Total estimated project income
									Employment Contract	Fixed amount Fellowship				
1	Fest_BE	Coordinator	BE	No	No	21	1008	0	2822400	0	2822400.00	550000.00	1000000.00	4372400.00
2	TEST TEST TEST TEST	Associated	EE	Yes	No	0	0	0	0	0	0.00			0.00
Total						21	1008	0	2822400	0	2822400.00	550000.00	1000000.00	4372400.00

Attention ! La colonne « Own resources » correspond dans ce tableau au financement apporté par le bénéficiaire et la colonne « Financial contribution » au financement apporté par les partenaires (partenaires exécutants ou partenaires associés).

- [Partie B1 de la proposition \(à déposer en format PDF sur le portail\)](#)

Dans la proposition de projet vous devez indiquer le détail du budget par catégorie de coûts dans le tableau 1.1 a de la partie B1 (cf. exemples ci-dessous, point 6).

A noter que dans ce tableau 1.1 a, « own resources » correspond à l'ensemble des cofinancements apportés par le bénéficiaire et par les partenaires (partenaires exécutants ou partenaires associés). Le détail, la forme et la provenance des financements peuvent être précisés juste après le tableau.

- [Partie B2 de la proposition \(à déposer en format PDF sur le portail\)](#)

Les montants des cofinancements apportés par les partenaires (exécutants ou associés, le cas échéant) doivent être détaillés dans le tableau 5.1 de la partie B2 et précisés dans leurs lettres d'engagement.

## 6. Quelques exemples de budgets COFUND (tableau 1.1a de la Partie B1)

Table 1.1 a : Amounts provided to researchers and hosting organisations (cf. template B1).

Cost categories	EU contribution (EUR/person-month)	Total cost = EU contribution+own resources (EUR/person-month)
COFUND allowance	<b>2 800€ (for Doctoral)*</b> <b>3 980€ (for Postdoctoral)*</b>	***
Mobility allowance**	N/A	
Family allowance**	N/A	
Travel allowance**	N/A	
Research costs**	N/A	
Other (training, etc.)**	N/A	
Management costs**	N/A	
Indirect costs**	N/A	
<b>Number of fellows</b>		

<b>Number of fellow months</b>		
<b>Total amount</b>		

\* Choisir le forfait approprié à votre programme et supprimer l'autre.

\*\* Dans le template de la Partie B1 de la proposition de projet, le tableau 1.1 a proposé un certain nombre de catégories de coûts éligibles. Vous êtes libres de supprimer les catégories de coûts que vous ne souhaitez pas couvrir et/ou d'ajouter dans le template du tableau des catégories de coûts que vous souhaitez prendre en charge.

\*\*\* La rémunération brute chargée (incluant le salaire, la contribution à la sécurité sociale, les taxes et autres coûts ou les déductions obligatoires d'après la législation nationale liée à la rémunération) ne peut être inférieure à 2 800€ pour les doctorants et à 3 980€ pour les chercheurs titulaires d'un doctorat.

*Exemple 1. Programme doctoral multidisciplinaire de dimension européenne*

<b>Cost categories</b>	<b>EU contribution (EUR/person-month)</b>	<b>Total cost = EU contribution+own resources (EUR/person-month)</b>
Living Allowance	<b>2 800€</b>	<b>3 400€ (= 2 800€ CE + 600€)</b>
Mobility Allowance	N/A	<b>500€</b>
Research and travel costs	N/A	<b>700€</b>
Training costs	N/A	<b>400€ (in kind)</b>
Management costs	N/A	<b>1 000€ (in kind)</b>
Indirect costs	N/A	<b>550€ (in kind + in cash)</b>
<b>Number of fellows</b>	<b>30</b>	
<b>Number of fellow months</b>	<b>1 080</b>	
<b>Total amount</b>	<b>3 024 000€</b>	<b>7 074 000€</b>

Dans ce programme, la totalité du financement versé par la Commission européenne est utilisée pour financer le salaire des doctorants. Le bénéficiaire cofinance le salaire pour le rendre plus attractif (total mensuel : 3 400€ brut chargé) et propose également une bourse de mobilité mensuelle de 500€.

Chaque partenaire exécutant :

- met à disposition des doctorants une ligne de crédits pour financer des frais de recherche et/ou des frais de mission de 700/mois (qui pourront aussi être utilisés pour rembourser une partie des coûts liés aux « secondments ») ;
- prend en charge les coûts indirects (550€/mois) pour couvrir les frais d'environnement, les frais d'inscription (exonération) et le remboursement des frais de visa/carte de séjour ;
- contribue aux frais de management à hauteur de 1 000€/mois en mettant à disposition 30% de temps d'un manager de projet et en offrant un certain nombre de services (aide à la recherche de logement, cours de langue, etc.).

Chaque doctorant bénéficiera d'un accès gratuit à l'ensemble de formations proposées par le bénéficiaire et par les partenaires.

*Exemple 2. Programme doctoral thématique de dimension régionale*

Cost categories	EU contribution (EUR/person-month)	Total cost = EU contribution+own resources (EUR/person-month)
Living Allowance	N/A	3 500€
Mobility Allowance	600€	600€
Research costs	800€	800€
Training costs	300€	600€ (= 300€ CE + 300€ in kind)
Management costs	1 100€	1 100€
Indirect costs	N/A	300€ (in kind)
<b>Number of fellows</b>	<b>40</b>	
<b>Number of fellow months</b>	<b>1 440</b>	
<b>Total amount</b>	<b>4 032 000</b>	<b>9 936 000€</b>

Dans ce programme, le bénéficiaire (une région) finance la totalité des salaires des doctorants sur les fonds régionaux (3 500€/mois par doctorant), dans un domaine de R&I prioritaire pour la région.

La subvention versée par la CE (2 800€/mois par doctorant) est utilisée pour couvrir d'autres catégories de coûts : l'indemnité de mobilité (600€/mois), les frais de recherche (800€/mois), les frais de formation (300€/mois) et les frais de management (1 100€/mois) correspondant à une partie du salaire d'un manager de projet.

Chaque partenaire exécutant prend en charge les coûts indirects (300€/mois) et offre un accès gratuit aux formations données par l'établissement (300€/mois).

*Exemple 3. Programme postdoctoral de dimension internationale*

Cost categories	EU contribution (EUR/person-month)	Total cost = EU contribution+own resources (EUR/person-month)
Living Allowance	2 800€	5 600€ (2 800€ CE + 2 800€)
Family Allowance	N/A	300€
Travel Allowance	500€	N/A
Research & training costs	500€	1 300€ (500€ CE + 300€ in cash + 500€ in kind)
Management costs	180€	1 700€ (180€ CE + 1 520€ in kind)
Indirect costs		300€ (in kind)
<b>Number of fellows</b>	<b>50</b>	
<b>Number of fellow months</b>	<b>1 200</b>	
<b>Total amount</b>	<b>4 776 000€</b>	<b>11 040 000€</b>

Dans ce programme destiné aux chercheurs titulaires d'un doctorat qui couvre plusieurs domaines de recherche, le bénéficiaire - un grand centre de recherche - recrutera lui-même 50 chercheurs, pour une durée maximum 24 mois chacun. Le bénéficiaire s'appuie sur un large réseau international et intersectoriel de partenaires associés qui fourniront des formations et accueilleront les chercheurs en mobilités (« secondments »).

Janvier 2022

Le bénéficiaire cofinance 50% du salaire des chercheurs sur des financements nationaux (2 800€/mois), offre une indemnité de famille aux chercheurs éligibles (300€/mois) et finance une partie des frais de recherche et de formation (800€/mois au total) via :

- une ligne de crédits ouverte à chaque chercheur (300€/mois) et
- un accès gratuit à ses formations et à ses infrastructures, dont le coût unitaire est estimé à 500€/mois par chercheur.

Il prend également en charge les coûts indirects et les coûts de management en mettant à disposition 50% de temps d'un manager de projet déjà employé par l'établissement (1 520€/mois).

La subvention de la Commission européenne (3 980€/mois par chercheur) sera utilisée pour financer :

- 50% du salaire des chercheurs (2 800€/mois) ;
- une partie des coûts de recherche et de formation (500€/mois) ;
- une partie des coûts de management (180€/mois) : visa, billet d'avion pour faire venir les chercheurs en France, etc.) ;
- les frais de voyage (500€/mois) qui sont liés aux coûts des mobilités des chercheurs recrutés (« secondments »).

En effet, dans le cadre de ce programme, chaque chercheur sera encouragé à effectuer des mobilités chez un ou plusieurs partenaires associés du réseau, dont la durée totale peut s'élever jusqu'à 1/3 de la durée totale du contrat de travail du chercheur (soit maximum 8 mois pour un contrat de 24 mois).

La catégorie « Travel allowance » dont le montant total s'élèvera à maximum 12 000€ par chercheur sera destinée à couvrir les frais de déplacement et d'hébergement pendant la mobilité. Si le chercheur ne souhaite pas effectuer de mobilité ou s'il réalise une mobilité plus courte, le budget restant en « Travel allowance » sera intégré aux frais de recherche et de formation.